

Partenaires

FÉVRIER 2005 • VOLUME 11, N° 1

Bulletin de
liaison
produit par
le Comité
des
responsables
de la
vérification
interne



Le mot du président

Benoit Poulin

La fonction vérification interne à la croisée des chemins

L'année qui s'amorce pourrait être déterminante quant à l'avenir et la pérennité de la fonction vérification interne dans les ministères et organismes gouvernementaux. Au mois de mai dernier, le gouvernement, par l'entremise de la présidente du Conseil du trésor, madame Monique Jérôme-Forget, rendait public le document « **Moderniser l'État – Plan de modernisation 2004-2007** », lequel jetait les bases d'avenir entourant la fonction vérification interne.

Les orientations énoncées dans ce document venaient en quelque sorte appuyer et surtout, le plus important, valider les nombreuses représentations de nos prédécesseurs qui ont travaillé sans relâche depuis la création du CRVI pour faire reconnaître, sans l'ombre d'un doute, la valeur ajoutée que peut apporter une fonction de vérification interne pour une organisation.

Les actions suivantes sont autant d'éléments recherchés par le gouvernement avec la publication de ses orientations :

- le renforcement de la fonction vérification interne dans les ministères et organismes ;
- le soutien de ses activités par un comité de vérification interne compétent et indépendant ;
- la reddition de comptes des activités de vérification interne par les ministres et les dirigeants d'organismes ;
- l'application d'une démarche rigoureuse de gestion des risques et des contrôles dans tous les ministères et organismes.

Il serait cependant utopique de croire que la seule publication de ces objectifs mènera notre fonction vers des jours meilleurs. Quant à nous, le dépôt de ces orientations ne fait qu'amorcer les travaux qui mèneront à la pleine reconnaissance de la fonction, et surtout, à l'application uniforme des pratiques en vérification interne dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

À ces fins, de franches et prometteuses rencontres se sont amorcées avec les représentants désignés du Secrétariat du Conseil du trésor. Le CRVI a également été consulté lors de la publication d'un premier document de travail visant à concrétiser ces orientations gouvernementales lesquelles remplaceront éventuellement la présente directive sur la vérification interne qui, sans être caduque, avait besoin d'une mise à niveau en fonction des nouvelles obligations légales et administratives dans la fonction publique.

Votre présent conseil d'administration et les membres de son secrétariat sont enthousiastes à la vue des défis et des travaux futurs qui entourent la pratique de la fonction vérification interne. L'année 2005 sera quant à nous une année charnière pour notre fonction et en ce sens, nous espérons, plus que jamais, compter sur votre appui mais principalement, sur votre participation active à l'ensemble des travaux dans lesquels vous serez sollicités. La place future de la fonction vérification interne dans nos ministères et organismes sera, en grande partie, tributaire du travail collectif que tous et toutes voudront bien investir. Je profite de cette tribune pour vous remercier des efforts que vous avez déployés en 2004 et de l'appui sans équivoque que vous avez manifesté envers les membres de votre conseil d'administration.

Benoit Poulin, président

SOMMAIRE

Mot du président	1
Adjudication et gestion des contrats de services professionnels à Revenu Québec	2
Tables rondes	7
Atelier de formation	8
Assemblée plénière	9
Félicitations à des professionnels travaillant en vérification interne!	11
Dîner conférence CRVI / IVIQ	13
Hommages posthumes	15
Mouvement au niveau des responsables de la vérification interne	16

Adjudication et gestion des contrats de services professionnels à Revenu Québec

Adjudication et gestion



M. Pierre Gagné, accompagné de M. Claude Gauthier, M^{me} Caroline Grenon et M. Mario Hébert, présente fièrement le prix reçu lors de la 3^e édition des Grands Prix du CRVI.

En octobre 2000, le gouvernement a adopté une nouvelle réglementation concernant les contrats d’approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics. Ce règlement a pour objectif de simplifier les règles, d’assurer l’équité et la transparence du processus et d’accroître la responsabilité et l’imputabilité des ministères et organismes. À cet effet, le sous-ministre associé à cette réforme, est venu en présenter les modalités en septembre 2001.

Suite à l’implantation d’une nouvelle réglementation, aux préoccupations des autorités et aux débats publics en matière de contrats de services des Commissions parlementaires, la Direction de la vérification interne et des enquêtes (DVIE) de Revenu Québec (RQ) a proposé aux autorités le mandat d’examiner le processus d’adjudication et la gestion des contrats de services afin d’être en contrôle face aux risques potentiels. Ledit mandat a été entrepris en novembre 2001. Il a nécessité 285 jours de vérification et utilisé trois ressources de la DVIE. Ce projet a été présenté aux Grands Prix du CRVI, 3^e édition où il est arrivé finaliste dans la catégorie « Réaliser des mandats de vérification ».

Objectifs du mandat

Les objectifs poursuivis lors du mandat étaient de s’assurer que :

- la réglementation soit respectée ;
- les objectifs de la refonte de la nouvelle réglementation soient atteints ;
- le processus de traitement soit efficace et pertinent ;
- les biens livrables attendus soient conformes ;
- les activités fassent l’objet d’un suivi adéquat ;
- les rôles et responsabilités des directions générales soient bien assumés, bien coordonnés, clairs et compris ;
- les risques soient connus et fassent l’objet de mesure de contrôle pour les limiter ;
- la reddition de comptes soit fiable et pertinente.

MÉTHODOLOGIE

Les travaux ont consisté à effectuer une prise de connaissance de la documentation et à faire quelques entrevues afin de bien comprendre le processus d'adjudication des contrats. **Un plan de travail a été préparé suite à la prise de connaissance préliminaire.** Nous y avons, dans un premier temps, retracé les principaux changements de la nouvelle réglementation. Aussi, dans la mesure de notre compréhension à ce stade du mandat, nous avons fait une description sommaire du processus d'octroi des contrats. Cette description a été bonifiée tout au long du mandat à mesure que notre compréhension augmentait.

Notre plan de travail comprenait également une liste des risques potentiels. Cette liste a été constituée selon nos lectures, nos questionnements et les préoccupations des parlementaires. En cours de mandat, nous avons réévalué tous ces risques et avons obtenu une assurance que nous étions en contrôle.

Par la suite, nous avons analysé la population des contrats octroyés par RQ dans les trois dernières années et, selon notre évaluation préliminaire, nous avons limité nos sondages aux contrats de services professionnels. Les contrats de services auxiliaires et les contrats d'approvisionnement ont donc été exclus de cette vérification.

Afin de définir un échantillonnage le plus représentatif possible, nous avons pris la décision de sélectionner tous les contrats de plus de 25 000 \$ étant donné que nous avons relevé, lors de notre analyse préliminaire, que des lacunes importantes pouvaient être retracées au niveau des suppléments, des autorisations ainsi que des liens possibles avec des contrats de moins de 25 000 \$. Ce choix nous a permis d'avoir une meilleure vue d'ensemble de toutes les activités contractuelles. Ainsi, nous avons sélectionné 22 contrats sur la période du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2001.

En ce qui concerne notre échantillon pour les contrats de moins de 25 000 \$, la population totale pour la période était de 100 contrats. Premièrement, nous avons fait un tri de tous les contrats afin de relever les fournisseurs qui avaient reçu plus d'un contrat. De ce tri, nous avons analysé sommairement les libellés de tous les contrats des fournisseurs qui en avaient reçu plus d'un afin de faire ressortir ceux qui nous semblaient liés ensemble. Cette étape nous a permis d'obtenir un échantillonnage d'un certain nombre de contrats. Par la suite, afin d'augmenter notre représentativité, nous avons sélectionné, au hasard, un contrat de moins de 25 000 \$ pour chacune des directions générales non représentées, cette étape nous a permis d'ajouter cinq contrats à notre échantillonnage.

Nous avons préparé deux programmes de vérification distincts étant donné que nous avons deux strates monétaires à analyser : les contrats de 25 000 \$ et plus qui sont bien réglementés et ceux inférieurs à 25 000 \$ qui n'ont aucune réglementation

précise. En premier lieu, le programme de vérification concernant les contrats de moins de 25 000 \$ traitait plus spécifiquement de la conformité du contrat, de la gestion proprement dite des contrats ainsi que du respect des biens livrables. En effet, nous avons questionné sur les éléments essentiels requis lors de la rédaction des contrats plus particulièrement sur l'aspect relié aux différents types de facturation (taux horaire ou taux forfaitaire). Il nous a donc semblé important de valider les informations relatives à la facturation en demandant les copies des factures ; cette opération nous a permis de nous assurer que les exigences contractuelles en matière de facturation avaient bien été respectées. Aussi, pour chacun des contrats, nous avons demandé à voir les biens livrables y afférents.

Nous nous sommes également assurés que les exigences particulières de RQ telles que la confidentialité des renseignements et les particularités exigées par la Commission d'accès à l'information avaient été respectées.

Pour ce qui est du programme de vérification pour les contrats supérieurs à 25 000 \$, en plus des points soulevés pour les contrats de moins de 25 000 \$, nous avons recueilli des informations relatives au mémoire, au cahier des charges et à l'ouverture et à l'évaluation des offres. Une section traitait plus particulièrement des conditions permettant de demander un supplément ainsi que des exigences du règlement à ce sujet.

Finalement, au niveau de la reddition de comptes, nous avons fait une analyse complète des cas nécessitant une autorisation ainsi que des conditions que requiert chaque type d'autorisation.

TRAVAUX RELATIFS AUX CONTRATS INFÉRIEURS À 25 000 \$

Lors de l'examen de notre échantillon, nous avons rencontré tous les chargés de projet pour les contrats qui, à la lecture des libellés, nous semblaient liés. Nous avons suggéré d'améliorer la définition des contrats et de donner plus de précision sur la façon dont le contrat a été octroyé. À cet effet, les gestionnaires devraient indiquer si le contrat a été accordé suite à la parution d'un appel d'offres public ou sur invitation ou selon une entente de gré à gré et, dans ce cas, de préciser les raisons qui ont déterminé le choix de ce fournisseur.

Suite à notre rapport, la direction responsable des contrats a mis à jour la documentation existante et a maintenant un site intranet qui permet de consulter toute l'information concernant les contrats de services. Elle a de plus rédigé une directive ministérielle qui oblige d'aller en appel d'offres sur invitation dès qu'un fournisseur a obtenu un contrat. Cette décision est par ailleurs plus restrictive que ce que nous avons recommandé dans notre rapport de vérification.

TRAVAUX RELATIFS AUX CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000 \$

Les travaux sur les contrats supérieurs à 25 000 \$ ont été différents de ceux effectués pour les contrats de moins de 25 000 \$ compte tenu que le processus d'octroi des contrats est bien réglementé. Comme mentionné dans la partie traitant de la méthodologie, nous avons préparé un programme de vérification sur tous les points du règlement. Enfin, les trois grandes étapes de notre analyse ont été le lancement de l'appel d'offres, l'ouverture et l'évaluation des offres ainsi que la gestion des contrats.

En ce qui a trait au **lancement de l'appel d'offres**, nous attirons votre attention sur des pistes d'examen. Premièrement, la définition du bien livrable. Deuxièmement, le mode de paiement puisque les contrats facturés à taux horaire supérieurs à 100 000 \$ doivent être autorisés par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Enfin, lors de la désignation des membres du comité de sélection, la rotation des membres est difficile étant donné que ce sont souvent des mandats spécialisés qui doivent être analysés.

Au sujet de **l'ouverture des offres**, il est nécessaire que tous les points de conformité mentionnés dans le règlement soient vérifiés lors de l'ouverture. Cette ouverture doit par ailleurs se faire publiquement et en présence d'un témoin. En ce qui concerne **l'évaluation des offres**, le choix des membres du comité de sélection doit avoir été approuvé par le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme. De plus, les grilles d'évaluation doivent être identifiées par les membres, complètes et bien commentées. Finalement, le secrétaire du comité de sélection doit faire un compte rendu de la réunion d'évaluation des offres.

Par rapport aux autorisations requises par la sous-ministre en vertu de l'article 15 de la réglementation, il est important de s'assurer qu'elles soient bien présentes dans le dossier. En effet, une autorisation est requise dans le cas où la durée du contrat à adjuger est supérieure à trois ans, si une seule offre conforme est considérée acceptable par le comité de sélection suite à l'évaluation des offres de services reçues et enfin, dans le cas où le montant du contrat serait supérieur à 25 000 \$ et qu'une seule offre a été reçue.

En ce qui concerne **la gestion des contrats**, il est important de s'assurer que les suppléments sont accordés selon les particularités mentionnées dans le règlement. En effet, les suppléments peuvent être accordés, entre autres, lorsqu'une modification est requise au contrat pour assurer la réalisation du projet. De plus, les contrats rémunérés initialement à taux forfaitaire ne devraient pas bénéficier de suppléments étant donné que le montant global du contrat est déjà établi lors du démarrage du projet. De toute façon, si la description des biens livrables est claire et bien définie dès le départ, il sera plus difficile de justifier l'octroi d'un supplément en cours de projet.

REDDITION DE COMPTES

Pour terminer, nos travaux nous ont amenés à valider la reddition de comptes effectuée pour les autorités de RQ ainsi que pour le SCT. En effet, il est nécessaire de fournir régulièrement, à la haute direction, un état de situation sur tous les contrats (inférieurs et supérieurs à 25 000 \$). De plus, en vertu des articles 177 et 178 du règlement, il est nécessaire de donner certains renseignements au SCT pour fins d'analyse. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés que la reddition de comptes était conforme à la réglementation et que toutes les informations requises étaient présentes et fiables.

CONCLUSION

Suite à la nouvelle réglementation, la DVIE de RQ a proposé aux autorités de procéder à une vérification dans ce domaine afin d'être en contrôle face aux risques potentiels. Nos travaux ont permis à RQ de :

- se doter d'une directive ministérielle et d'un guide sur la gestion des contrats ;
- réviser le registre ministériel des contrats afin de le bonifier et de le rendre accessible aux gestionnaires ;
- implanter un site intranet sur la gestion des contrats afin de supporter l'encadrement et le suivi ;
- renforcer les contrôles dans l'adjudication des contrats au regard des risques et d'être en contrôle ;
- améliorer la préparation de la reddition de comptes externe et interne afin d'être en mesure de concilier rapidement les rapports transmis au SCT.

Nos travaux ont également contribué à l'élaboration, par le SCT, d'un guide gouvernemental sur les risques et les contrôles relatifs à la gestion des contrats. De plus, à plusieurs reprises, nous avons été appelés à rencontrer d'autres unités de vérification interne afin de transmettre de la documentation et d'expliquer les procédés de vérification utilisés.

Par : Caroline Grenon, Mario Hébert, Pierre Gagné et Claude Gauthier
 Direction de la vérification interne et des enquêtes – Revenu Québec
 2 février 2005

Tables rondes

Tables rondes

Le sens politique appliqué à la vérification interne

Le 30 janvier 2004, le CRVI et l'Institut des vérificateurs internes - section de Québec, tenaient un colloque d'une journée sous le thème **Le sens politique, une habileté essentielle** animée par M^{me} Michèle Poirier, présidente de la firme de ressources humaines Michèle Poirier et Associés.

Ce sujet, qui visait à communiquer de bonnes pratiques dans les relations avec la haute direction et les gestionnaires de l'organisation, a grandement intéressé les participants. Plusieurs en ont « redemandé » et ce, afin de développer davantage les habiletés inhérentes à la fonction vérification interne.

Pour donner suite à cette requête, des tables rondes d'une demi-journée ont été organisées par le Comité des responsables de la vérification interne :

- À Québec, le **18 novembre 2004**, table ronde réservée aux directeurs, directrices ou professionnels en situation de gérance

Animée par

- M. Claude Gauthier, directeur de la vérification interne et des enquêtes à Revenu Québec
- M. Viateur Laplante, directeur de la vérification interne au ministère de la Santé et des Services sociaux
- M. Édouard Lavoie, retraité depuis peu (anciennement directeur de la vérification interne au ministère des Relations internationales)

- À Québec, le **6 décembre 2004**, rencontre réservée au personnel professionnel

Animée par

- M. Jacques Turcotte, vérificateur interne à la Commission des normes du travail
- M. Patrick D'Amours, vérificateur interne à Revenu Québec

- À Montréal, le **11 février 2005**, rencontre réservée au personnel professionnel

Animée par

- M. Jacques Turcotte, vérificateur interne à la Commission des normes du travail

« Les habiletés politiques n'ont rien de mystérieux ni d'holistique. Ce sont des gestes concrets, posés quotidiennement. Tout le monde exerce de l'influence d'une manière ou d'une autre, souligne Michèle Poirier... »¹



¹ Extrait du site Internet [<http://jobboom.infinet.net/magazine/www.brissonlegris.qc.ca>]

Atelier de formation

Atelier de formation

Les audits de performance au gouvernement du Québec

L'Institut pour le Développement en Économie et en Administration (Institut IDEA International)² a proposé au CRVI de présenter, le 26 novembre 2004, les principaux concepts en matière d'audit de performance et de donner quelques exemples de ce type d'audit réalisés au Québec.

L'objectif global de cet atelier était d'offrir aux participants l'opportunité d'échanger sur la pratique et les problèmes du contrôle des finances publiques en Afrique subsaharienne, mais aussi de partager l'expérience et les outils des pays plus avancés en matière de contrôle d'efficacité et d'efficience dans un contexte caractérisé par la gestion axée sur les résultats.

Afin de mettre en valeur l'expérience du Québec en matière d'audit de performance et de contrôle d'efficience, nous avons accepté, Paul-Henri Matte, directeur de l'audit à la Régie des rentes du Québec et moi-même, de faire une présentation.

Quelque 30 personnes en provenance du Sénégal, du Bénin, de Burkina Faso étaient présentes pour écouter nos présentations qui répondaient aux questions suivantes, les audits de performance et les contrôles d'efficience et d'efficacité :

- C'est quoi?
 - C'est pourquoi?
 - C'est comment?
 - C'est quand?
 - C'est qui?

Par: Mishèle Bérubé, directrice
CRVI



Photo IDEA



Photo IDEA

² Sa mission est de fournir des services conseil, de la formation appliquée, et des solutions en termes de nouvelles technologies de l'information pour le secteur public dans les pays en développement dans une perspective de réduction de la pauvreté et de développement durable.

Assemblée plénière

Assemblée plénière

Présentations

Le 13 décembre 2004, au magnifique Manoir Montmorency, se tenait la 56^e assemblée plénière des membres du CRVI où les personnes présentes ont eu diversité au menu...

Conférencier

M. Christian Beaudet, chef du service des politiques et de soutien à la gestion du Secrétariat du Conseil du trésor a expliqué les grandes lignes de trois sujets fort d'appoint :

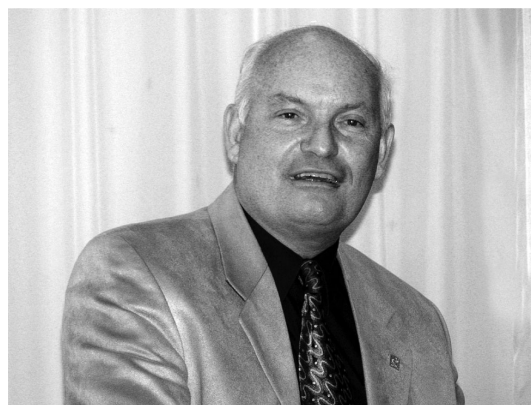
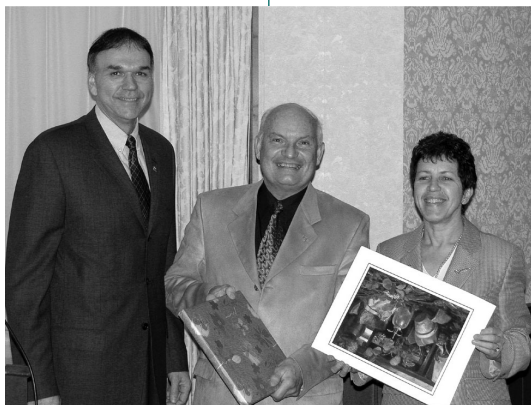
- Le projet de politique gouvernementale en matière de vérification interne
- Le projet de cadre de gestion des programmes de subventions
- Le plan annuel de gestion des dépenses



Par ailleurs, M^{me} Suzanne Beaulieu, Ph.D. et M. Abdelhaq Elbakkali, Ph.D. ont présenté les particularités d'un nouveau programme de formation donné par l'Université de Sherbrooke, *Gouvernance, sécurité et audit des systèmes d'information*.

Pour chacune des interventions décrites plus haut, une période de questions était réservée à l'auditoire. Les présentations Power Point ont été déposées à la section « membres » du site Internet du CRVI.





Groupes de travail

Outre ces présentations, chacun des coordonnateurs des groupes de travail formés par le CRVI a présenté, à tour de rôle, ses objectifs :

- Groupe de travail sur la relève (M. Jacques Ouimet, directeur de la vérification interne au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche) ;
- Groupe de travail sur les normes pour la pratique professionnelle de la vérification interne (M. Pierre Gagné de la Direction de la vérification interne et des enquêtes à Revenu Québec) ;
- Groupe de travail sur la mise à jour du Manuel de la pratique professionnelle en vérification interne (M. Paul-Henri Matte, directeur de l'audit interne à la Régie des rentes du Québec).



Retraite

Monsieur Jacques Dubois, directeur corporatif vérification interne, a annoncé qu'il « accrochait son tablier ». Il occupait ce poste chez Loto-Québec depuis 1979. Il participait donc à sa dernière assemblée en tant que responsable de la vérification interne. M. Dubois était un membre du CRVI, depuis sa création, en 1989. Sa large contribution à l'avancement des travaux du CRVI fut grandement appréciée.

C'est avec reconnaissance que M. Benoît Poulin, président et M^{me} Mishèle Bérubé, directrice, lui remettaient, au nom de tous, un cadeau souvenir et une « petite carte » regorgeant de bons souhaits pour ses nouveaux projets.

M. Dubois a adressé à l'assistance un message des plus positifs... Merci Jacques !

Félicitations à des professionnels travaillant en vérification interne!

Félicitations

À l'issue de l'assemblée plénière, les membres et d'autres personnes qui concourent aux activités du CRVI durant l'année, étaient conviés à un cocktail pour souligner le temps des fêtes.

Au début de cette réception, le président a offert un souvenir à huit vérificateurs et une vérificatrice interne qui ont, malgré leurs travaux quotidiens, réussi à obtenir, au cours de l'année 2004, un nouveau titre professionnel en lien avec leur champ de pratique.

Voici les titres obtenus et le nom de l'entité qui les a décernés

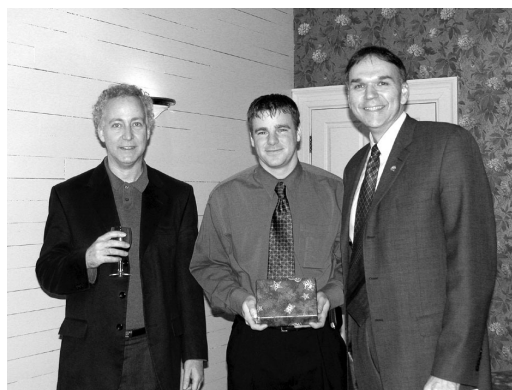
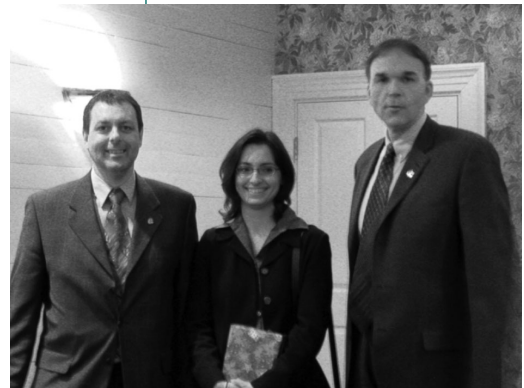
CGA (Comptable général licencié) - Ordre des comptables généraux licenciés

CISA (Certified Information Systems Auditor) - Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information

CISM (Certified Information Security Manager) - Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information

CMA (Comptable en management accrédité) - Ordre des comptables en management accrédités du Québec

M^{me} Marie-Hélène Roy, **CGA**,
en compagnie de son chef de service,
M. Michel Lambert
Commission administrative des régimes
de retraite et d'assurances

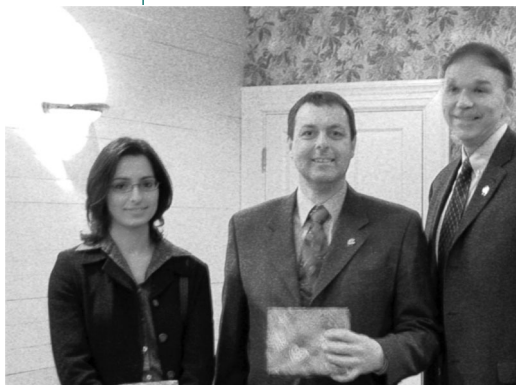


M. Sébastien Côté, **CGA**,
accompagné de M. Normand Ouellet,
directeur de la vérification interne
Régie de l'assurance maladie du Québec



M. Jean-Yves Beaudoin, **CISM**,
vérificateur interne
Ministère de l'Éducation

M. Michel Lambert, **CISM**,
chef de service
Commission administrative des régimes
de retraite et d'assurances



M. Serge Bédard (au centre), **CISM**,
accompagné de M. Paul-Henri Matte,
directeur de l'audit
Régie des rentes du Québec



M. Denis Shaink, **CISM**,
Accompagné de M. Paul-Henri Matte,
directeur de l'audit
Régie des rentes du Québec



M. Benoit Lessard (à droite), **CISA**,
vérificateur interne à la Société de l'assurance
automobile du Québec, avait la chance d'être
accompagné de ses collègues de travail,
M. Raynald Crépin et Mme Annie Tremblay. Cette
dernière s'était vue également récompensée en
décembre 2003 pour avoir obtenu son titre CGA.



M. Patrick Turgeon, **CISA**,
vérificateur interne
Société de l'assurance
automobile du Québec



M. Jean-François Lesage, **CMA**,
vérificateur interne
Commission de la santé et de la
sécurité du travail.

Dîner conférence CRVI / IVIQ

Dîner

Normes et application pratique en matière d'audit qualité

Annuellement, le Comité des responsables de la vérification interne et l'Institut des vérificateurs internes – section de Québec organisent un dîner conférence. Il était opportun d'inviter des conférenciers qui mettraient en lumière un sujet qui touchera l'ensemble des unités de vérification interne *Normes et application pratique en matière d'audit qualité*.

Le choix s'est arrêté sur deux personnes d'expérience; un qui aborderait l'aspect théorique et l'autre, l'aspect pratique.

- M. Éric Lavoie, en tant que membre du Comité international de l'Institut des vérificateurs internes sur la qualité, a résumé le cadre de pratique professionnelle
- M. Pascal Thibeault, quant à lui, a communiqué les principales interventions d'un audit qualité au sein des équipes de vérification du Mouvement des caisses Desjardins.

Malgré le froid qui sévissait en cette journée du 18 janvier 2005 (-35° celcius) 60 personnes étaient présentes. En compensation, une atmosphère chaleureuse régnait dans la salle.

Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne

La norme 1300 – Programme d'assurance et d'amélioration qualité

Le responsable de l'audit interne doit élaborer et tenir à jour un programme d'assurance et d'amélioration qualité portant sur tous les aspects de l'audit interne et permettant un contrôle continu de son efficacité. **Ce programme inclut la réalisation périodique d'évaluations internes et externes de la qualité ainsi qu'un suivi interne continu.** Chaque partie du programme doit être conçue dans un double but: aider l'audit interne à apporter une valeur ajoutée aux opérations de l'organisation et à les améliorer, et garantir qu'il est mené en conformité avec les Normes et le Code de Déontologie.



Le directeur de la vérification interne à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, M. Richard Gobeil a présenté, les deux conférenciers.



1er janvier 2007 : date cible pour l'évaluation externe

Éric Lavoie, CIA, CCSA, CA
Membre du comité international sur la
qualité - IIA
Associé - Lemieux Nolet, consultants SENC



Pascal Thibeault, CA
Directeur vérification interne
Mouvement des caisses Desjardins



La directrice du Comité des responsables
de la vérification interne remercie les
invités et invite les participants à prendre
le virage de l'assurance qualité.



Hommages posthumes

Hommages posthumes

À M. RAYNALD NOËL

Son implication au sein de la communauté fut remarquable. En plus d'être le fondateur de la section de Québec de l'Institut des vérificateurs internes, M. Noël a apporté une large contribution à la fonction vérification interne au gouvernement du Québec. Il fait partie de la liste des bâtisseurs qui, au fil du temps, laissent des traces. Voici quelques-unes des activités où il a étroitement collaboré :

1980 -1989

Vice-président et président du Comité consultatif du Conseil du trésor en matière de vérification interne.

1989 - 1998

Membre du Comité des responsables de la vérification interne. M. Noël était alors directeur de la vérification interne et des enquêtes à la Société de l'assurance automobile. Il n'hésitait jamais à s'impliquer, que ce soit lors des assemblées ou dans les groupes de travail.

2000

Membre du jury – Grands Prix du CRVI, 1^{er} édition. Il ouvre le sillage...

2002

Membre du jury – Grands Prix du CRVI, 2^e édition

Membre du comité organisateur de Conférence internationale francophone 2002

À M. ALFREDO LÉVESQUE

M. Lévesque, a été responsable de la vérification interne à la Régie de l'assurance maladie du Québec et membre du Comité des responsables de la vérification interne entre 1993 et 2000.

Il a participé, entre autres activités dirigées par le CRVI, à la rédaction, en 1995, de la brochure : *L'augmentation des risques dans le contexte actuel de la fonction publique.*

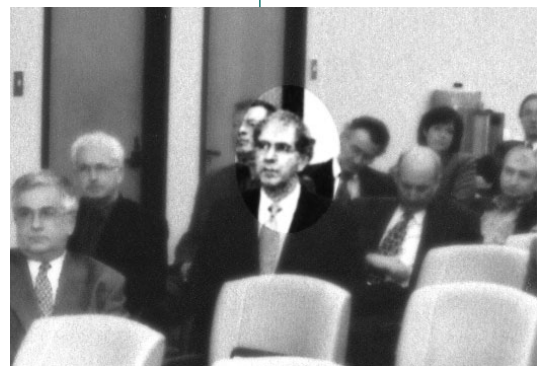
M. Lévesque est décédé des suites d'une longue maladie, le 8 décembre 2004.

Par : Céline Michaud
Comité des responsables de la vérification interne



De gauche à droite : M. Raynald Noël, M^{me} Céline Michaud et M. Jean-Charles Dion

Cette photo a été prise le 15 avril 2004, lors d'une réception pour souligner le 15^e anniversaire du CRVI. Pour plusieurs, ce fut la dernière occasion de lui serrer la main, il est décédé subitement le 27 décembre 2004.



Cette photo a été prise le 22 mars 2000 à l'occasion du dévoilement du Manuel pour pratique professionnelle de la vérification interne dans l'administration publique québécoise.

Mouvement au niveau des responsables de la vérification interne

Mouvement des responsables

Éditions – Partenaires Volume 11 - numéro 1

Éditrice
Mishèle Bérubé, Directrice

Adjointe à l'édition
Céline Michaud

Collaborateurs
Marc Bégin, Directeur adjoint
Michel Careau, Consultant

Mise en page
PCT Composition

ISSN : 1192-0614

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec

Comité des responsables de la vérification interne

888, rue Saint-Jean, bureau 402
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : (418) 646-3169
Télécopieur : (418) 644-5281
Courriel :
crvi@crvi.gouv.qc.ca
Internet :
<http://www.crvi.gouv.qc.ca>

- **M. Denis Pelletier**, directeur de la vérification interne et des enquêtes à la Société d'assurance automobile du Québec. Il est entré en fonction le 10 janvier 2005.
- **M. Christian Beaudet**, directeur de la vérification interne et de l'évaluation au ministère des Relations internationales. Il est entré en fonction le 7 février 2005. Nous tenons à remercier M. André Bélanger qui a assumé l'intérim depuis juillet 2004.
- **M. Jacques Dubois**, directeur de la vérification interne à Loto-Québec a pris sa retraite le 23 décembre 2004. Le poste intérimaire est comblé par M. Martin Larose.
- **M. Claude Gauthier**, directeur de la vérification interne et des enquêtes à Revenu Québec a pris sa retraite le 18 février 2005

Félicitations à **M. Younes Mihoubi**, directeur de la vérification interne et de la sécurité au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, il a été nommé membre du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec par le Conseil des ministres à sa séance du 16 novembre 2004.

A G E N D A

21 février 2005	Table ronde – Assurance qualité Expérience Hydro-Québec
23 février 2005	Table ronde – Validation des rapports annuels de gestion
28 février et 1 ^{er} mars 2005	Session de formation (projet-pilote) Optimisation des ressources Vérificateur général du Québec
12 avril 2005	Assemblée plénière à Montréal
Juin 2005	Assemblée générale annuelle